

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 21 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt et un** du mois de **mars** à **17 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 mars 2017.**

Date d'affichage : **13 mars 2017.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etait absent : M. Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO -
M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. VASELLI -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2017/13 Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget unique de la Commune au titre de l'année 2017.

La section de fonctionnement fait ressortir des dépenses équilibrées aux recettes pour un montant de 1 006 549,98 €.

La section d'investissement fait ressortir des dépenses qui sont égales aux recettes pour un montant de 631 574 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le budget de la Commune comme présenté par Monsieur le Maire, au titre de l'année 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

Acte rendu exécutoire :
par son affichage du _____ au _____
et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier du _____